

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : vicky dubeault

<https://www.cadre21.org/membres/9e621e40c4c705fcec80d189>

Date d'obtention : 2020-11-20 19:16:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Notre mandat (intervenir si ça vient d'un jeune), mais référé aux bonnes places s'il y a lieu (police par exemple)
être rassurant, mais encadrant pour leur sécurité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il me sécurise et me guide dans la façon de gérer des situations de sextage. Je vais être plus confiante. J'adore le formulaire puisque c'est très concret et ça ne donne pas place à interprétation ou ça ne met pas de mots dans la bouche des jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention à ce que les élèves se sentent toujours respectés, rassurés et écoutés. Tout ça en étant encadrant et dirigeant pour leur sécurité. Ce qui eut dire que oui, je vais devoir confisquer leur cellulaire.